



"L'écrivain, l'éditeur et les mauvaises moeurs"

Anne Simonin

► To cite this version:

Anne Simonin. "L'écrivain, l'éditeur et les mauvaises moeurs". Dominique Damamme; Boris Gobille; Frédérique Matonti; Bernard Pudal. Mai-Juin 1968, Éditions de l'Atelier, pp.410-422, 2008, 978-2708239760. hal-03917444

HAL Id: hal-03917444

<https://cnrs.hal.science/hal-03917444>

Submitted on 22 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Chapitre 28

L'écrivain, l'éditeur et les mauvaises mœurs

par Anne Simonin*

« Excellent écrivain des années 1970, [Tony Duvert] fit de la pratique pédophile non seulement l'enjeu d'un prosélytisme acharné, mais la matière même de sa littérature. Avec le recul, on peut reconstituer l'évolution de la critique littéraire à son endroit. Une évolution qui "modélise" les glissements de l'opinion courante », écrit Jean-Claude Guillebaud dans *La tyrannie du plaisir*, essai publié en 1998 et couronné par le prix Renaudot¹. Le constat, si l'on suit Guillebaud, est clair : ce qui « passait » en 1974, année de digestion heureuse d'un Mai 68 libérateur et permissif où la critique saluait avec enthousiasme « la personnalité sulfureuse mais héroïque de l'écrivain clandestin² », ne « passe plus » en 1989, où cette même critique s'insurge contre « l'ultime pochade fielleuse d'un soixante-huitard attardé dans les WC à la turque de la fac de Vincennes³ », et dit son haut-le-cœur face au dernier ouvrage que vient de publier Duvert, *Abécédaire malveillant* (Minuit, 1989).

L'intérêt qu'il conviendrait de porter à Tony Duvert s'apparenterait ainsi à celui du juriste qui, confronté à un « cas » singulier, formule, à partir de l'exceptionnel, la norme destinée à régir un ensemble de cas ordinaires⁴. « Cité [...] à titre documentaire, et non [...] pour transformer rétrospectivement et injustement cet écrivain en bouc émissaire⁵ », le « cas » Duvert permettrait de penser un « glissement » majeur, le changement de normes intervenu dans la société française entre 1968 et 1998⁶ : au Duvert pédophile insensé et encensé succéderait un Duvert symbole et symptôme d'un égarement permissif dont on mesure l'impasse, et dont il convient d'épurer jusqu'au souvenir littéraire. Cette vision prétendument historique est trompeuse.

* Chargée de recherche au CNRS.

« Les amateurs de gosses n'ont pas la cote, écrivait en 1974 Gabriel Matzneff. Ni au Quai des Orfèvres, ni dans les officines homosexuelles, ni à droite, ni à gauche, où les plus hardis touchant la libération sexuelle s'accordent à dire qu'il convient de "protéger" les enfants et les adolescents⁷. » Il suffit de feuilleter *Arcadie* (1954-1982), la première revue homosexuelle dont les positions politiques modérées mâtinées de catholicisme assurent la respectabilité, pour se rendre compte à quel point les milieux intellectuels homosexuels abordent avec une réticence extrême la question de la pédophilie, considérant qu'elle relève « d'un autre monde » que « l'univers homosexuel »⁸. En 1976, les résultats d'une enquête menée auprès d'un groupe d'homosexuels attirés par les jeunes garçons révèle que 91 % des personnes interrogées citent un âge préféré entre douze et seize ans⁹, et que si la majorité d'entre elles « pensent que la loi ne devrait pas fixer d'âge pour la majorité sexuelle, on en trouve quand même 42 % qui pensent le contraire, indiquant toutes un âge légal entre 12 et 16 ans¹⁰. » Une seule publication rompra le cercle de suspicion dans lequel se trouvent enfermés les pédophiles, y compris dans les milieux homosexuels : le numéro spécial de la revue *Recherches*, « Trois milliards de pervers. Grande Encyclopédie des homosexualités », qui donne la parole aux pédophiles au même titre qu'aux « arabes » et aux « pédés »¹¹.

Ce qui caractériserait le post-Mai 68 en matière de « mauvaises mœurs » ne serait ainsi pas une permissivité plus grande du faire, contrairement à une vision rétrospective enchantée, mais l'extrême liberté du dire¹², garantissant la permanence de l'ordre des bonnes mœurs : « Et dans une société où on ne parle que de transgression, contestation, révolution, jamais le respect des codes sociaux n'a été plus grand¹³. » C'est à l'exploration de ce paradoxe – un ante-68 régi par la censure plus libre en termes de circulation des idées qu'un post-68 placé sous l'égide de la liberté de tout dire et de tout faire ? – qu'est consacré cet article.

Une théorie libérale de la censure : « la franchise littéraire »

« Étrange prédestination, signe du ciel ? L'alinéa de l'art. 331 qui assimile à un *crime l'amour avec les moins de quinze ans* est du 2 juillet 1945. C'est ma date de naissance. Nul ne saurait venir au monde, pédophile, sous de meilleurs auspices. Cela vaut toute l'astrologie¹⁴. » Né sous le signe de la censure, et de la plus arbitraire qui soit, Tony Duvert. L'ordonnance du 2 juillet 1945 auquel il fait référence établit « la majorité sexuelle à quinze ans¹⁵ » (art. 331, alinéa 1). De plus, reprenant mot pour mot un texte de Vichy, l'ordonnance du 8 février 1945 considère les « actes contre nature » accomplis avec un individu de même sexe mineur de moins de vingt et un ans, comme un délit (art. 331, alinéa 3) : « Se trouvait ainsi instaurée une discrimination [...] puisque les activités hétérosexuelles étaient considérées comme licites à partir de quinze ans, les activités homosexuelles à compter de vingt et un ans seulement¹⁶. » Ce régime discriminatoire subsistera en France jusqu'en 1982. L'œil de la censure qui préside à la naissance de Tony Duvert ne va pas lâcher l'écrivain qui commence à publier en 1967, dans un temps

politique répressif en matière de bonnes mœurs, mais où certaines avancées libérales de la fin de la IV^e République ne sont toutefois pas remises en cause.

Jean-Jacques Pauvert a raconté ses déboires avec la justice lorsque, au début des années 1950, il décida de se lancer dans l'impression des œuvres complètes du marquis de Sade. Par décision du 10 janvier 1957, le jeune éditeur était condamné à deux cent mille francs d'amende et aux dépens, le tribunal ordonnant en outre la confiscation et la destruction des ouvrages incriminés¹⁷. Pauvert faisait appel et, le 12 mars 1958, un jugement réitérait sa condamnation, tout en le dispensant de l'amende : l'éditeur se voyait ainsi sauvé de la faillite.

Mais ce jugement allait bien au-delà du « cas » Pauvert. Les conclusions déposées par l'avocat général Jean Boucheron définissaient un nouveau statut pour l'écrivain dans la République, lui reconnaissant, sous certaines conditions, un droit à l'irresponsabilité dans le cadre d'une théorie radicalement neuve en matière littéraire, la théorie de la « franchise littéraire » :

« En présence de la liberté d'expression reconnue par la Constitution et qui est entourée de garanties juridictionnelles particulièrement fortes, je ne pense pas qu'on forcerait l'esprit de la loi pénale qui réprime l'outrage aux bonnes mœurs si on avait recours pour écarter l'application de la loi dans certaines circonstances, ou dans certaines situations que révèle l'analyse de la jurisprudence, à la notion de "franchise". Cette expression par laquelle peut se traduire l'idée d'une dispense plutôt que d'un droit me paraît, pour cette raison, préférable à celle d'immunité [...].

Que certaines immunités existent sans un texte exprès et trouvent leur source et leur principe dans la nature même de la mission ou de la fonction de celui qui en bénéficie, la jurisprudence nous en offre un remarquable exemple concernant les magistrats et les témoins.

Plus généralement, les immunités qui entraînent dispense d'application de la loi pénale se fondent soit sur l'accomplissement d'un devoir, soit sur l'exercice d'un droit. La loi ne peut punir ni ce qu'elle ordonne, ni ce qu'elle permet de faire [...].

Les franchises que ménagent la pratique des parquets et la jurisprudence ne peuvent se classer d'après un critère unique et elles n'ont pas la même portée à l'égard des personnes qui peuvent être en cause.

A/ Il y a d'abord l'intérêt de la science qui implique un vif sentiment des droits de la recherche et par suite une revendication de liberté en se fondant sur la confiance et la raison [...].

B/ La liberté de la littérature et de l'art [ensuite] [...] ¹⁸. »

Sous la République, des catégories particulières d'individus, les magistrats et les témoins mentionnés par l'avocat général dans ses conclusions, les députés également, ont toujours bénéficié d'un régime juridique particulier. Le droit admet en effet que, dans l'exercice de leurs fonctions, ils ne peuvent être tenus pour responsables des délits par eux commis, qu'il s'agisse de délits politiques ou d'outrages aux bonnes mœurs. Ces individus jouissent ainsi, dans des circonstances déterminées par la loi, d'une immunité, que l'avocat général Jean Boucheron, sous le nom de « franchise littéraire », propose, en 1958, d'étendre aux écrivains. Cette exemp-

tion exceptionnelle de responsabilité qu'impose la théorie de la « franchise littéraire », Sade et Pauvert en furent les bénéficiaires directs.

Par jugement du 12 mars 1958, dix ans avant Mai 68 donc, il devenait admis que : « La philosophie d'un écrivain digne de ce nom ne [relève] pas des tribunaux, [et] lorsque les moyens d'expression du littéraire "[entrent] en conflit avec les exigences de la moralité publique", l'éditeur [doit] seulement en restreindre la diffusion [...], qu'en effet la loi pénale n'a pas pour but de sanctionner la morale mais de réprimer les atteintes à la morale dans la seule mesure où ces atteintes sont susceptibles de devenir une cause de désordre pour la société ¹⁹. » Et surtout :

« Que par exemple l'inceste dont Sade a fait l'apologie n'est punissable que lorsqu'il se commet entre ascendants et descendants mineurs ou non émancipés par le mariage, de même que l'homosexualité n'est réprimée que lorsqu'elle est pratiquée avec des mineurs.

Considérant que même s'il était démontré que les ouvrages poursuivis contiennent l'expression de faits qui pourraient recevoir la qualification de provocation ou d'apologie de crimes ou de délits spécifiés [...], il faudrait démontrer que l'éditeur de ces ouvrages les a publiés intentionnellement dans le dessein de provoquer les tiers à commettre les actes criminels ou délictueux qui y sont décrits, et d'en faire l'apologie ²⁰. »

L'immunité ou « franchise littéraire » théorisée pour Sade reconnaissait ainsi à la postérité littéraire du divin marquis (Tony Duvert), un droit à l'irresponsabilité dans l'exercice de la fonction d'écrivain.

Duvert entretient avec l'œuvre de Sade un rapport compliqué : d'un point de vue littéraire, Sade est, chez lui, une référence omniprésente. L'institution philanthropique dans laquelle sont enfermés les enfants de *Paysage de fantaisie* (1973) et qu'ils désignent sous le nom de « château » ne ressemble-t-elle pas étrangement au château de Silling ? Sade et le rapport au pouvoir qu'il théorise sont, en revanche, un repoussoir absolu : « C'est l'exécrable philosophie de Sade qui, en fait d'exploration du désir, n'aura jamais que mis en scène les délires de la puissance économique sur le corps d'autrui ²¹. » Or, politiquement, Duvert doit peut-être bien davantage qu'il ne l'imagine à Sade : ce n'est pas, en effet, grâce à la plus grande permissivité des mœurs mais à ce que l'on pourrait appeler la « jurisprudence Sade » que Duvert obtient, en 1967, son droit de cité dans la République des lettres.

Une stratégie éditoriale transgressive

Entre 1968 et 1973, Martine Poulain l'a montré, la censure est omniprésente : « Raymond Marcellin, en charge du ministère de l'Intérieur du 31 mai 1968 au 30 avril 1973 marque incontestablement la période. Là où les successifs ministres de la Justice seraient parfois enclins à temporiser [...], les services du ministère de l'Intérieur tempêtent et exigent des poursuites. » Trois catégories d'ouvrages sont plus particulièrement visées : ceux qui concernent Mai 68, ceux considérés comme des « appels à la guérilla mondiale », enfin ceux « qui appellent à la poursuite de la décolonisation » ²². Les publications dites « licencieuses », sont, elles, réprimées

grâce
jeun
exar
publ
conti
comi
achei
et éd
édite
à la j
ouvr
aux r
L
(neuf
adop
prodi
ment
édite
vente
d'Or,
dans

l'o
Co
de

un
po
ser

coi
des
rer

pas
En
élevé
8 eur
pourr

grâce à la loi du 16 juillet 1949 relative aux « publications destinées à la jeunesse »²³. L'article 14 de la loi autorisant la Commission mise en place à examiner les publications de toutes natures, des interdictions à l'affichage et à la publicité sont de plus en plus fréquemment prononcées dans les années 1960 contre des publications qui ne sont *a priori* pas destinées à la jeunesse, mais qui, comme tous les produits mis dans le commerce, peuvent évidemment être achetées et lues par des mineurs. Jérôme Lindon, P-DG des Éditions de Minuit et éditeur de Tony Duvert, ne l'ignore pas : il siège, en tant que représentant des éditeurs, à la Commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à la jeunesse. Et aussi averti soit-il, il ne parvient pas à éviter que le deuxième ouvrage de Tony Duvert, *Interdit de séjour* (1969), se retrouve « interdit à la vente aux mineurs de dix-huit ans », à l'« exposition » et à la « publicité »²⁴.

La censure, les Éditions de Minuit, qui l'ont subie lors de la guerre d'Algérie (neuf saisies d'ouvrages entre 1958 et 1962), s'efforcent alors de la déjouer en adoptant pour l'œuvre de Duvert une stratégie de diffusion qui, vu la nature de la production de la maison, littérature d'avant-garde (Nouveau roman) et documents politiques (guerre d'Algérie), est pour elles tout à fait neuve : comme les éditeurs d'ouvrages dits de pornographie, les Éditions de Minuit optent pour la vente par souscription auprès d'un petit nombre de libraires choisis (*Le Scarabé d'Or*, *Le Terrain Vague* de Losfeld, Les frères Truong International...), spécialisés dans la vente d'ouvrages « licencieux » :

« Paris, le 25 septembre 1970

Cher libraire;

Nous allons faire paraître un nouvel ouvrage de Tony Duvert, *Le Voyageur*, qui fera l'objet, à cause de son caractère spécial, d'un tirage limité à 1 500 exemplaires. Comme pour *Interdit de séjour*, une souscription est ouverte dès maintenant au prix de 60 frs. Après la parution, début novembre, le prix de vente sera de 75 frs.

Afin de vous permettre de souscrire, nous vous faisons parvenir, à titre confidentiel, un jeu d'épreuves de l'ouvrage. Pourriez-vous nous faire savoir le plus rapidement possible si vous voulez retenir des exemplaires, et combien. Les souscriptions ne seront, en effet, acceptées qu'à concurrence du tirage prévu à 1 500 exemplaires.

La remise qui vous sera consentie sera d'un tiers jusqu'à cent exemplaires, la commande initiale devant être, au minimum, de 50 exemplaires, et de 35 % au-dessus, plus un escompte de 2 % dans les deux cas, le paiement se faisant obligatoirement au comptant à la parution.

Veuillez croire, cher libraire, à nos sentiments les meilleurs.

PS : Vous aurez l'obligeance de nous donner votre réponse avant le 16 octobre, passé cette date, la souscription sera close²⁵. »

En communiquant, chose inhabituelle, le chiffre du tirage, et en fixant un prix élevé (le prix moyen des ouvrages Minuit dans les années 1960 est de 40 francs, 8 euros environ), l'éditeur n'ignore pas que, s'il a des ennuis avec la justice, il pourra toujours mettre en avant son absence de prosélytisme, le tirage et le prix des

livres «licencieux» étant considérés par la jurisprudence comme les plus sûrs obstacles à la diffusion des ouvrages incriminés.

En 1973, le dispositif Minuit est touché : l'entreprise Truong International est, sur la demande du ministre de l'Intérieur, fermée. Minuit édite alors le cinquième roman de Duvert, *Paysage de fantaisie*, sous la forme d'une édition de luxe, non massicotée (2 500 exemplaires).

Dans ces années dites «permissives», sur sept romans publiés par Tony Duvert, la moitié à peu près du tirage de cinq d'entre eux a été écoulee par des distributeurs autres que les libraires de littérature générale.

Transgresser la loi pour protéger les mœurs ?

La loi de 1949, modifiée en 1958 et 1967, qui vise à prévenir la «démoralisation de l'enfance ou de la jeunesse» n'était pas destinée à réprimer la parution d'ouvrages dits licencieux destinés aux adultes. Or, cette loi, on le voit, est devenue le moyen privilégié de traquer les écrits jugés contraires aux bonnes mœurs. Contre le détournement de la loi par les pouvoirs publics, Jérôme Lindon mène le combat sur deux fronts.

L'un public, en dénonçant dans une tribune libre publiée dans *Le Monde* du 8 novembre 1970, «L'érotisme et la protection de la jeunesse», l'interdiction à la vente aux mineurs, à l'exposition, et à la publicité prise par le ministère de l'Intérieur contre l'ouvrage de Pierre Guyotat, *Eden, Eden, Eden* paru aux Éditions Gallimard, alors même que, contrairement aux dispositions de la loi, le livre n'a pas été soumis à l'examen de la Commission. L'affaire fait grand bruit. Une pétition s'élève contre «l'usage arbitraire qui est fait d'une loi destinée à l'origine à la protection de la jeunesse et qui est manifestement détournée de son sens²⁶».

Parallèlement, Jérôme Lindon, pour diffuser Duvert, transgresse la loi : «La transgression, c'est le dépassement des limites de la loi. Ce n'en est pas la violation. Il y a transgression quand la signification conférée à la loi, tout en restant conforme à la lettre de la loi, en ignore l'esprit²⁷», en l'occurrence l'application qui est faite de la loi de 1949 contre les publications licencieuses destinées aux adultes.

Minuit, en effet, respecte la loi de 1949 à la lettre. Aucune publicité n'est faite au sujet de Duvert auprès du grand public. Le libraire sélectionné reçoit le «jeu d'épreuves» habituellement réservé aux journalistes, et diffuse, auprès d'une clientèle choisie, les prospectus édités par la maison :

«Le Voyageur»

Ce voyageur n'est pas un solitaire : la chasse aux souvenirs qu'il entreprend d'une ville à l'autre est une chasse aux garçons – une quête érotique où passent et repassent les enfants dont il a fait sa proie exclusive ; et eux aussi se cherchent et s'aiment sous ses yeux. [...] Le langage, la poésie, le désir qui forment cet art érotique vers quoi ce livre est aussi un voyage, itinéraire d'un romancier qui s'efface devant les pouvoirs de la chair et de la perversion jusqu'à ce que l'œuvre entière se change en corps, en sexe, dans sa scandaleuse nudité. Et le but est atteint, comme le prouve l'audace de cet ouvrage, qui dépasse en crudité tout ce qu'on a écrit jusqu'ici dans le domaine homosexuel – et cède

m
ne
L
marg
delà
de la
autre
T
(L'O
Rom
lutte
(guer
l'opp
dans
tant
tradit
Minu
(Rola
Secor
ultim
de lei
la «la
thém
l'hist
« Tou
être c
Q
nom
la loi
incap
en 19
chang
trans
mais
est fai
1949
nom.
pas. I
inten
Di
retou
coura
foncti

même la parole, à la fin, aux plus violents graffitis de gare, comme si l'érotisme était vrai non dans l'esprit d'un écrivain, mais dans le corps de chaque homme²⁸. »

Les libraires d'ouvrages dits pornographiques exigeaient, en règle générale, une marge de 50 %, que Minuit s'est toujours refusé à leur consentir, n'allant pas au-delà de 35 % de rabais. On est dans une fiction, on fait « comme si » Duvert était de la littérature pornographique, alors que Duvert est, pour Jérôme Lindon, tout autre chose.

Tony Duvert est, avec Monique Wittig entrée aux Éditions de Minuit en 1964 (*L'Opoponax*, prix Médicis), d'abord l'écrivain qui marque la sortie du Nouveau Roman. C'est aussi un écrivain dont l'œuvre permet à l'éditeur de poursuivre la lutte en faveur de la liberté d'expression, en se déplaçant du terrain politique (guerre d'Algérie) à celui des mœurs. Réactualisant le « droit de résistance » à l'oppression, « capital symbolique » des Éditions de Minuit fondées en 1942 dans la clandestinité, Duvert offre à Jérôme Lindon, ancien résistant, non pas tant de participer à la « libération des mœurs » que d'assurer la « reprise » de la tradition historique de la modernité dans laquelle s'inscrivent les Éditions de Minuit. Cette tradition se distingue moins par un style – « l'écriture blanche » (Roland Barthes) – que par un certain type de rapport à l'Histoire qui fait de la Seconde Guerre mondiale la matrice du contemporain, et du bien public la fin ultime de toute prise de position politique²⁹. Ce qui ferait ainsi, indépendamment de leurs différences, la proximité Tony Duvert-Jérôme Lindon n'est pas seulement la « largeur d'esprit » dont témoignerait le second, fils de haut magistrat, envers les thèmes « sulfureux » développés par le premier, mais bien un certain rapport à l'histoire³⁰, et une attitude face à la loi que résume une phrase de Roland Barthes : « Toute loi qui opprime un discours est insuffisamment fondée³¹. » Et doit donc être combattue.

Quand on publie, sans avoir recours à un pseudonyme, des livres qui portent le nom de mesures de sûreté – *Récidive* (1967) et *Interdiction de séjour* (1969) – c'est la loi que l'on défie. N'appartenant pas à cette génération « libre d'esprit mais incapable d'action sur les lois et sur les mœurs³² » qui occupe le devant de la scène en 1968, Jérôme Lindon, pour éditer cet auteur hors norme, s'efforce, lui, de changer la loi de 1949, en dénonçant publiquement ses abus (Guyotat), en transgressant, on l'a vu, ses dispositions (Duvert). Il s'agit non de « tricher », mais de « trahir » la loi³³ : au vu de l'application arbitraire, voire illégale qui en est faite par les pouvoirs publics, c'est la seule façon d'appliquer justement la loi de 1949 et de contester l'ordre moral que l'on prétend abusivement instaurer en son nom. La « protection » de la jeunesse que vise la loi, Jérôme Lindon ne la conteste pas. Il est même en mesure de démontrer que sa stratégie éditoriale respecte les intentions du législateur : qui mieux que lui, l'éditeur, connaît le lecteur Minuit ?

Des fiches insérées dans des exemplaires des ouvrages de Duvert, remplies et retournées aux Éditions de Minuit par les acheteurs qui désirent être tenus « au courant de nos publications au moment de leur sortie », détournées de leur fonction publicitaire, permettent de se faire une idée du lectorat de Duvert :

Qui lit Duvert ?³⁴

	Paysage de fantaisie 1973	Le bon sexe illustré 1974	Journal d'un innocent 1978
ÂGE			
moins de 20 ans	16 (8,6 %)	9 (9,1 %)	12 (17,9 %)
entre 20 et 25 ans	51 (27,6 %)	23 (23,2 %)	-
entre 20 et 30 ans	43 (23,2 %)	34 (34,3 %)	19 (28,4 %)
plus de 30 ans	75 (40,6 %)	33 (33,3 %)	36 (53,7 %)
Total	185 (100 %)	99 (100 %)	67 (100 %)
PAYS			
France	166 (75,8 %)	106 (93,9 %)	61 (79,2 %)
Étranger	53 (24,2 %)	7 (6,1 %)	16 (20,8 %)
Total	219 (100 %)	113 (100 %)	77 (100 %)
SEXE			
Femmes	-	24 (19,8 %)	13 (16,5 %)
Hommes	-	97 (80,2 %)	66 (83,5 %)
Total		121 (100 %)	79 (100 %)
PROFESSIONS			
Couches populaires (secrétaires, éducateurs, hôtesse...)	8 (4,7 %)	3 (3,2 %)	6 (8,7 %)
Couches moyennes inférieures (cadres moyens, employés de bureau, ingénieurs, fonctionnaires...)	44 (25,6 %)	7 (7,4 %)	30 (43,5 %)
Couches moyennes supérieures (enseignants, étudiants, cinéastes, écrivains...)	95 (55,2 %)	58 (61 %)	26 (37,7 %)
Couches supérieures (médecins...)	13 (7,5 %)	27 (28,4 %) ³⁵	3 (4,3 %)
Sans profession	12 (7 %)	-	4 (5,8 %)
Total	172 (100 %)	95 (100 %)	69 (100 %)

Ces chiffres, obtenus à partir d'échantillons sauvages, sont, bien entendu, approximatifs. Ils contiennent toutefois des indications intéressantes, et attestent la légalité du mode de diffusion transgressif choisi par Jérôme Lindon.

Er
d'adu
mineu
d'Ede
qu'il e
besoir
besoir
espère
gage c
quasi-
Au
massiv
précis
rastes
Peyref
Co
éconoi
dans le
lectora
moyen
avait n
de dén
élite³⁸
avant
artistes
seulem
réfléch
Nobel
chacun
chamb.

Le ma

En
confide

«
tard
"étr
fantu
de fa
garç
timic
par le
le mo

En 1973-1974, la littérature de Duvert est massivement une « littérature d'adultes » qui ne touche pas les « mineurs » – moins de 10 % du lectorat : « Les mineurs de moins de dix-huit ans risquent-ils vraiment de constituer le public d'*Eden, Eden, Eden* ? Pour ma part, j'en doute fort [...]. Admettons cependant [...] qu'il existe, en dehors de jeunes lettrés, quelques adolescents exceptionnels qui ont besoin des *Cent vingt journées de Sodome* et d'*Eden, Eden, Eden* pour satisfaire leurs besoins sexuels. Et quand cela serait ? La société, si compatissante à leurs troubles, espère-t-elle vraiment les guérir en se contentant de les priver de leurs lectures ? Je gage qu'elle parviendrait plutôt au résultat contraire. Surtout il y a les autres, la quasi-totalité des jeunes qui ne s'intéressent nullement à l'érotisme des adultes ³⁶. »

Autres informations intéressantes, la littérature de Duvert touche un public massivement français, et essentiellement masculin. L'enquête d'*Arcadie* permet de préciser qu'il est largement hétérosexuel : 37 % des individus se déclarant « pédérastes » disent avoir lu *Le bon sexe illustré*, 85 % *Les amitiés particulières* de Roger Peyrefitte ³⁷.

Concernant les professions, rassemblées ici en tenant compte à la fois du capital économique mais aussi culturel des individus, une évolution très nette apparaît dans les années 1970 : l'intérêt des « couches moyennes inférieures » (43,5 % du lectorat de Duvert en 1978) pour une littérature jusqu'alors réservée aux « couches moyennes supérieures » (55,2 % du lectorat de Duvert en 1973). Et si Mai 68 avait représenté moins un mouvement de *libération* sexuelle, qu'un mouvement de *démocratisation* sexuelle donnant à lire une littérature jusqu'alors réservée à une élite ³⁸ ? C'est bien l'hypothèse de Duvert lui-même : « Comme en d'autres pays avant nous, la liberté sexuelle cessait d'être un privilège des hauts salariés, des artistes : elle devenait l'affaire de monsieur Tout-le-monde qui, jusque-là, n'avait seulement pas un mot, pas une idée tenable, pour le revendiquer, en discuter, y réfléchir [...]. La pédophilie réduite aux beaux écrits gidiens, méritait un prix Nobel ; revendiquée pour liberté fondamentale, la voici étincelle de guerre entre chacun et chacun ³⁹. » Duvert ou la pédophilie mise à la portée « des femmes de chambres et des perruquiers » (d'Alembert) ?

Le mauvais sexe pour tous

En janvier 1973, Duvert, par la grâce de Bertrand Poirot-Delpech, sort de la confidentialité. Dans son feuilleton du *Monde*, le critique écrit :

« La rumeur rive gauche est formelle : le jeune auteur qui monte, qu'on ne va pas tarder à citer et à imiter, c'est Tony Duvert [...]. Sous [le] titre emprunté à un tableau "étrangement sadien" de Francesco Guardi, l'auteur déroule en effet [dans *Paysage de fantaisie*], hors des narrations et des ponctuations usuelles, une succession de scènes et de fantasmes où dominent les attouchements et les accouplements les plus variés entre garçons [...]. S'il dérange, c'est moins par une amoralité et une crudité somme toute timides comparées à celles de Sade, Bataille, Genet, Guyotat que, comme ce dernier, par le défi à nos habitudes psychologiques et culturelles [...]. Il n'y a plus de place pour le moi, cette marchandise de luxe : "ça" copule, voilà tout [...]. En recopiant au plus

près la jouissance corporelle et plurielle, avec pour but limite de se rendre proprement insaisissable, au sens intellectuel et judiciaire du mot, l'écriture tiendrait ses meilleures chances de libérer le lecteur en se libérant elle-même⁴⁰. »

Cinq jours plus tard, Duvert, rompant avec la protection organisée par Jérôme Lindon autour de ses quatre premiers livres, donne dans *L'Express* sa première interview. L'écriture est au cœur de son propos : « On n'écrit pas des choses de ce genre en tout bien tout honneur. Il n'y a pas de fonctionnariat de l'écriture subversive, [...] l'érotisme n'est pas un violon d'Ingres, c'est un bonheur *dur*, quelque chose qui, libéré, abuse de vous-même et des autres. C'est peut-être cela qui effraie le lecteur⁴¹. » Pas ceux du jury du prix Médicis en tout cas qui, à l'automne, couronnent *Paysage de fantaisie*.

Ce choix, qualifié de « courageux » dans la presse de l'époque, n'est pas obtenu sans mal : une voix seulement départage le livre de Duvert des *Premiers mots* de Bernard Noël, dont *Le château de Cène* (Pauvert, 1972) a lui aussi fait l'objet d'une « interdiction aux mineurs » (à l'affichage et à la publicité) : « Quand Duvert a appris que Barthes avait milité pour que le prix, cette année-là, soit partagé entre lui et Bernard Noël, il est rentré dans une grande colère. Barthes mentionne cette affaire de façon codée dans son *Roland Barthes par lui-même*, disant que R.P. (Raymond Picard, l'universitaire spécialiste de Racine) le voit comme un révolutionnaire, alors que T.D. (Tony Duvert) comme un suppôt de la réaction⁴²... » La « littérature érotique » que symbolise Bernard Noël est, pour Duvert, la pire des tricheries, celle qui maintient la production dite « pornographique » dans un ghetto, et valide la séparation bourgeoise des genres : à l'érotisme, la beauté ; à la pornographie, le vulgaire et l'obscène. Or, ainsi que l'écrit Duvert dans la revue *Minuit* lancée en novembre 1972 et dont Jérôme Lindon lui a offert la direction, « la pornographie » n'est jamais que « l'érotisme des autres » :

« Ce n'est pas aux magazines pornos de montrer des nus, des partouses, des gouines, des foutages de mioche, c'est à *France-Dimanche*, *L'Express*, *Paris-Match*, *Tintin*, *Spirou*, et autres publications humanistes. Ce n'est pas aux fabricants de films X de représenter les vies sexuelles, c'est aux cinéastes qui attirent les foules, et aux télévisions. Ce n'est pas aux auteurs "particuliers" de déchiffrer nos corps, c'est à la littérature entière⁴³. »

Au début des années 1970, la subversion illustrée par des parti pris formels et limitée aux « techniques qui mettent en pièces l'univers romanesque et social non-conformiste », apparaît à Duvert dans une impasse. L'avant-garde, prise au piège d'une « lecture abstraite », doit se libérer de la « non-fiction » et se réappropriier le récit romanesque traditionnel. C'est la seule façon de toucher un lectorat que l'enseignement scolaire a « balzacisé » ou « flaubertivisé »⁴⁴, et de rompre avec une pratique qui s'est insidieusement installée, la « non-lecture » — ou, ce qui revient au même, la lecture limitée aux universitaires, et à un public savant :

« Le livre subversif est à présent chargé d'une aura socio-culturelle assez vive ; il est même pilier de la culture dans la mesure où désobéissant, il manifeste cette liberté sociale propre à la classe possédante, et participe à l'humanisme révolutionnaire qui,

po
écl
hé
roi
du
pa
liti

La

étu
tul
cri
pri
ser

Ér
qu
rac
coi
un

parce qu'il abolit tout sentiment de classe, est l'idéologie avancée de la bourgeoisie. L'autocontestation entretient la stabilité du contesté, elle prouve son innocence, sa lucidité et son bon vouloir ; et le livre subversif joue malgré lui son rôle dans ce manège en rond⁴⁵. »

Il convient donc de faire non pas machine arrière, mais de se déplacer en portant la subversion au cœur des formes populaires de la culture, celles qui échappent au canon scolaire sans pour autant remettre en question la rhétorique héritée du XIX^e siècle enseignée à l'école, la littérature enfantine pour Duvert, le roman policier pour Jean-Patrick Manchette – dont l'entreprise de « politisation du polar », à la même époque, semble fondée sur les mêmes prémisses⁴⁶. C'est à partir de genres dits « mineurs », de formes *a priori* éculées que doit se faire la littérature contestataire.

La littérature scout et le sexe

« Avez-vous été scout, Pierre ? Alors, en tout cas vous avez sûrement lu les romans de la collection "Signe de piste" [...]. Cela fait quarante ans que garçons et filles au bord de la puberté rêvent à ces ancêtres du *Club des Cinq* que sont *Le Bracelet de vermeil* et *Le Prince Éric*.

Rêve innocent ? Cela est moins sûr. Il y a quelques années, la revue d'homosexualité militante, *Arcadie*, a démontré très finement que les amitiés transies du bel Éric n'étaient qu'un tissu et une mine de fantasmes homosexuels. Les dessins de l'illustrateur Pierre Joubert avaient fourni, avec leurs gamins savamment dénudés et leurs mèches rebelles barrant des yeux de biches, le modèle du pin-up boy pour plusieurs générations. Moi qui ai un peu connu ces gens, et leur ai servi de modèle à l'occasion, je peux vous dire qu'en effet, le scoutisme mielleux d'où sont sorties ces images était à l'homosexualité ce que furent à Vichy ses écoles de cadres...

Si on en doutait, un auteur de cette tendance mais affiché, lui, le prouve avec fracas depuis quelques livres. Il s'agit de Tony Duvert aux Éditions de Minuit. Profondément, Duvert est un pur produit des "Signe de piste". Il en a l'innocence perverse, mais non l'hypocrisie. Cela donne la littérature la plus sauvagement érotique qu'on puisse lire depuis longtemps⁴⁷. »

Bertrand Poirot-Delpech commet une erreur en attribuant à *Arcadie*, une étude publiée dans le numéro de *Recherches* de mars 1973 déjà mentionné. Intitulée « Pines de Sylphe », l'étude en question, illustrée et mise en page, passe au crible d'un regard « pervers » l'amitié vertueuse du brun Christian et du blond prince Éric⁴⁸. Montherlant l'a dit : « Le scoutisme a rendu d'inappréciables services à la cause⁴⁹. »

À ma connaissance, jamais Duvert ne fait explicitement mention du *Prince Éric*. Impossible de savoir quel livre lit l'enfant de *Paysage de fantaisie* : « C'est quoi que tu lis ? ma question lui fait plaisir il lève les yeux Je l'aurai fini demain je te le raconterai⁵⁰ » on voit sur la couverture cartonnée un dessin en couleurs qui montre un garçon comme Claude et une tempête derrière lui avec un bateau noir qui fume au loin c'est sûrement bien⁵¹. » Il se pourrait que ce fût

un « Signe de piste » illustré par Pierre Joubert... *Quand mourut Jonathan*, que Duvert publie en 1978, peut en tout cas être lu comme une ré-écriture de *La mort d'Éric*, publié dans la collection « Signe de piste » par Serge Dallens, magistrat de son état, en 1943 : « Avec *Quand mourut Jonathan*, Duvert retourne au schéma "Signe de piste" [...]. Selon la morale scout, ce sont les enfants qui en remontent à l'adulte, [...] leurs audaces physiques ont quelque chose de moins frelaté que les caresses inavouées du *Prince Éric*⁵². » *La mort d'Éric* est un livre qui, par ses attaques contre les démocrates, sa critique de la pagaïe militaire rendant inévitable la défaite de 1940, sa valorisation de la discipline allemande et des Allemands forcément corrects, a une tonalité vichyste. Son miroir inversé, *Quand mourut Jonathan*, offre, lui, la plus radicale critique des principes de l'ordre public raciste et sexué que le régime de Vichy chercha à imposer.

Entre 1940 et 1944 Vichy n'ambitionne pas d'instituer un nouvel « ordre moral » mais prétend instaurer ce que Duvert dénomme une « hétérocratie », à savoir non pas seulement le droit pour les hétérosexuels « d'assouvir [leurs] désirs personnels », mais « le besoin que la société entière n'enseigne et n'autorise que ceux-là », d'où un ordre public « qui ajoute à la persécution des homosexuels un ordre amoureux nuisible aux hétéros eux-mêmes »⁵³.

En 1942, Vichy devait réintroduire « dans son ordre juridique une disposition pénalisant l'homosexualité », en créant le délit « d'actes impudiques et contre nature avec un mineur de moins de vingt et un ans ayant le même sexe que l'auteur »⁵⁴. Cette disposition sera reprise en 1945 (cf. *supra*). Le rôle essentiel attribué à la famille, la restauration de rôles sociaux masculin et féminin étroitement séparés, l'adoption de multiples lois accroissant l'intervention de l'État dans la vie privée des individus⁵⁵ sont autant de traits caractéristiques de « l'hétérocratie » vichyste. Ce qui en subsiste dans la société française des années 1960, l'œuvre de Duvert s'attache à le dénoncer : « Le but de la libération sexuelle n'est pas que tout le monde puisse faire l'amour avec tout le monde : mais que l'État, ses structures, ses lois s'interdisent tout regard sur les vies privées [...]. Les sexualités ne sont pas du ressort de la morale publique⁵⁶. » Et si l'inédit dans l'œuvre de Duvert était aussi d'être la littérature de langue française la plus radicalement anti-vichyste en un temps, les années 1960, où Vichy fonctionne davantage comme un anathème que comme un passé politique et moral sereinement analysé⁵⁷ ? À la censure des années 1960 aurait ainsi succédé l'autocensure des années 1980, et l'ignorance volontaire d'une œuvre en vente libre qui pense « sous une forme qui n'est pas celle d'une doctrine raisonnée, les problèmes fondamentaux d'un mode historique⁵⁸ ». L'évolution du champ littéraire, en particulier le retour du « je » dans la littérature, et le retournement des avant-gardes en faveur de l'autofiction – « Je n'ai jamais parlé d'autre chose que de moi » (Robbe-Grillet, 1985) – ont probablement aussi contribué à dé-fictionnaliser l'œuvre de Duvert et, par contrecoup, à légitimer sa réprobation morale.

seu
« de
de
évi
an

NO

1. J
Dur
Pin
inte
2. J
3. i
4. Y
Cla
5. J
6. i
7. C
Léc
8. i
févi
9. l
scie
10.
11.
tou
mo
c'es
mê
12.
par
13.
14.
15.
16.
17.
18.
Bl
Sac
19.
20
21

Tony Duvert a publié son dernier roman à ce jour en 1982⁵⁹, quelques mois seulement avant que ne soit abolie, après « de longs et difficiles débats », la « dernière incrimination concernant les pratiques homosexuelles »⁶⁰. L'ensemble de son œuvre est partie prenante de la conquête de cette liberté-là, même si, évidemment, elle ne s'y épuise pas. Les années 1980 auraient pu être des années Duvert. Or, c'est l'inverse qui s'est produit.

Censurée dans les années 1960 et rendue publique grâce à une stratégie éditoriale transgressive, l'œuvre de Duvert diffusée au grand jour à partir des années 1970 est, dans les années 1980, devenue une œuvre clandestine, exclue des histoires de la littérature contemporaine, écrasée par l'opprobre de sa thématique⁶¹. Ce fut peut-être une chance : « Les auteurs immortels font mourir d'ennui la postérité⁶². »

NOTES

1. Jean-Claude Guillebaud, *La tyrannie du plaisir*, Le Seuil, coll. « Points-Essai », 1999, p. 29. L'œuvre de Tony Duvert n'a fait l'objet d'aucun ouvrage universitaire. La seule longue étude qui lui a été consacrée est celle de Laurent Pinon, « Tony Duvert, la persistance du lieu », *La parole vaine*, n° 7, octobre-novembre 1995. Consultable sur internet : www.le-terrier.net.
2. Jean-Claude Guillebaud, *La tyrannie du plaisir*, op. cit., p. 31.
3. *Ibid.*, p. 31. La citation est de Jérôme Garcin.
4. Yan Thomas, « L'extrême et l'ordinaire. Remarques sur le cas médiéval de la communauté disparue », in Jean-Claude Passeron, Jacques Revel (dir.), *Penser par cas*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2005, p. 46.
5. Jean-Claude Guillebaud, *La tyrannie du plaisir*, op. cit., p. 32.
6. Anne-Claude Ambroise-Rendu, « La pédophilie entre les lignes », www.revue-medias.com.
7. Gabriel Matzneff, *Les moins de seize ans* (1^{re} éd. 1974) ; *Les passions schismatiques* (1^{re} éd. 1977), Paris, Éditions Léo Scheer, 2005, p. 43.
8. André Clair, « Quelques réflexions à propos de la pédérastie », *Arcadie. Revue littéraire et scientifique*, n° 218, février 1972, p. 73.
9. Léonard des Sables, « Résultats d'une enquête auprès d'un groupe de pédérastes », *Arcadie. Revue littéraire et scientifique*, n° 276, décembre 1976, p. 656.
10. *Ibid.*, n° 277, janvier 1977, p. 44.
11. « Trois milliards de pervers. Grande Encyclopédie des homosexualités », *Recherches*, mars 1973, p. 182 : « Dans tout ce que dit le FHAR (Front homosexuel d'action révolutionnaire) depuis le début, et dans tout ce que disent les mouvements homosexuels dans les autres pays, en général, il y a une chose qui n'est pratiquement jamais abordée, c'est la pédérastie. Il y a une sorte de culpabilité qui est restée dans les mouvements [...]. Il y a un interdit qui existe même à l'intérieur du mouvement de libération sexuelle [...] ».
12. *Contra* René Schérer, *Émile pervers* (1^{re} éd., 1974), Paris, Éditions du Rocher, 2006, p. 8 : « Ne pas craindre de parler, ne pas hésiter à faire fut le mot d'ordre. »
13. Tony Duvert, *Le bon sexe illustré*, Paris, Minuit, 1973, p. 80.
14. Tony Duvert, *L'enfant au masculin*, Paris, Minuit, 1980, p. 80, note.
15. Daniel Borillo, *Homosexuels. Quels droits ?*, Paris, Dalloz, 2007, p. 16.
16. Maurice Lever, *Les bûchers de Sodome*, Paris, Fayard, 1985, coll. 10/18, p. 420.
17. Jean-Jacques Pauvert, *La traversée du livre*, Paris, Viviane Hamy, 2004, p. 249-250.
18. Le texte intégral des conclusions déposées par l'avocat général Boucheron a été dactylographié par le cabinet Bluet. Source : Archives nationales, CAC/Fontainebleau, fonds Maurice Garçon. Versement : 1986 0096. Affaire Sade, cote : 9911/AP 304. Jean Boucheron, « Conclusions », citées, p. 44-47.
19. Cité in Jean-Jacques Pauvert, *La traversée du livre*, op. cit., p. 260.
20. *Ibid.*, p. 262.
21. Tony Duvert, « L'érotisme des autres », *Minuit*, n° 19, mai 1976, p. 9.

22. Martine Poulain, « La censure », in Pascal Fouché (dir.), *L'édition française depuis 1945*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 1998, p. 573.
23. *Ibid.*, p. 558.
24. Arrêté du 10 juillet 1969, *Journal Officiel* du 27 juillet 1969. Source : Archives de presse, Éditions de Minuit. La plupart des articles de presse cités dans cet article proviennent de la même source.
25. Source : Archives Éditions de Minuit.
26. Jean-Jacques Pauvert, *Nouveaux et moins nouveaux visages de la censure*, Paris, Les Belles Lettres, 1994, p. 31.
27. Gérard Timsit, « La codification, transcription ou transgression de la loi ? », *Droits. Revue française de théorie, de philosophie et de culture juridique*, n° 24, 1997, p. 87. C'est à partir d'une lecture iconoclaste de *La modification* de Michel Butor (Minuit, 1957) que l'auteur mène son analyse de l'opération de codification.
28. Prospectus accompagnant la diffusion de *Le Voyageur*. Source : Archives Éditions de Minuit.
29. Sur la spécificité du rapport des résistants à la chose publique, voir Olivier Wieviorka, « La génération de la résistance », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 22, avril-juin 1989, p. 114.
30. La Seconde Guerre mondiale est très présente dans l'œuvre de Duvert, comme « fantôme » (les « boches » dans *Paysage de fantaisie*, Paris, Minuit, 1973, p. 23 et p. 28), mais aussi comme interrogation philosophique : « Né en 1945, j'ai cultivé l'étrange conviction d'appartenir à la première génération d'hommes civilisés qu'il y aurait sur la terre », *Abécédaire malveillant*, Minuit, 1989, p. 19. Voir aussi ses réflexions sur le nazisme, en particulier *L'enfant au masculin*, Minuit, 1980, p. 130-131.
31. *Roland Barthes par Roland Barthes*, Paris, Le Seuil, coll. « Écrivains de toujours », 1975-1995, p. 38.
32. Tony Duvert, « L'érotisme des autres », art. cit., p. 11.
33. Sur la distinction « traître », « tricheur », voir Gilles Deleuze, Claire Parnet, *Dialogues*, Paris, Flammarion, 1977, p. 53.
34. Tableau établi à partir du dépouillement de 237 cartes concernant *Paysage de fantaisie*, 124 concernant *Le bon sexe illustré*, 82 concernant *Journal d'un innocent*. Source : Archives Éditions de Minuit.
35. L'intérêt manifesté par le corps médical pour *Le bon sexe illustré* est probablement lié au fait que ce livre-pamphlet contre *L'encyclopédie de la vie sexuelle* publiée en cinq volumes aux éditions Hachette en 1973, attaque durement le corps médical. Voir *Le bon sexe illustré*, op. cit., p. 9.
36. Jérôme Lindon, « L'érotisme et la protection de la jeunesse », art. cit.
37. Léonard des Sables, « Résultats d'une enquête auprès des pédérastes », art. cit., p. 656. Le livre de Peyrefitte est paru en 1956 au Club des éditeurs.
38. Sur l'importance de la revendication de démocratie en 1968, voir Ingrid Gilcher-Holtey, « La transformation par la participation ? Le mouvement de 1968 et la "démocratisation des conditions de la production littéraire" », *Le Mouvement social*, n° 214, janvier-mars 2006, p. 146.
39. Tony Duvert, *L'enfant au masculin*, op. cit., p. 69.
40. Bertrand Poirot-Delpech, *Paysage de fantaisie* de Tony Duvert, *Le Monde*, 18 janvier 1973.
41. Propos recueillis par Madeleine Chapsal, « La fête cruelle de Tony Duvert », *L'Express*, 22-28 janvier 1973.
42. Conversation avec Mathieu Lindon.
43. Tony Duvert, « L'érotisme des autres », art. cit., p. 6-7.
44. Tony Duvert, « La lecture introuvable », *Minuit*, n° 1, novembre 1972, p. 13-14.
45. *Ibid.*, p. 12.
46. « La drapeau rouge flotte sur la série Noire », in Jean-Pierre Salgas (dir.), *Romans mode d'emploi 1968-1983-1998*, ADPF, 1998.
47. Dactylographie de l'intervention radiodiffusée de Bertrand Poirot-Delpech lors du « Magazine » de Pierre Bouteiller, France-Inter, 6 avril 1978. Source : Revue de presse des Éditions de Minuit.
48. « Pines de Sylphe », *Recherches*, mars 1973, p. 164-182.
49. Cit. in Gabriel Matzneff, *Les moins de seize ans*, op. cit. ; *Les passions schismatiques*, op. cit., p. 75.
50. Les blancs sont ceux de l'auteur.
51. Tony Duvert, *Paysage de fantaisie*, op. cit., p. 39. Voir aussi *L'île atlantique*, Minuit, 1979, p. 194 : « Qu'est-ce que tu lis toi ? Julien montra l'ouvrage, qui s'appelait *Pirates et capitaines*. C'était un roman flibustier, un livre pour les enfants pensa Thérét. »
52. Bertrand Poirot-Delpech, intervention radiodiffusée.
53. Tony Duvert, *L'enfant au masculin*, op. cit., p. 52.
54. Daniel Borrillo, *Homosexuels. Quels droits ?*, op. cit., p. 16.
55. Voir Francine Muel-Dreyfus, *Vichy et l'éternel féminin*, Seuil, 1996, p. 212-213 ; Miranda Pollard, *Reign of Virtue. Mobilizing Gender in Vichy France*, The University of Chicago Press, Chicago, 1998, p. 3. Contra Marc Boninchi, *Vichy et l'ordre moral*, Paris, PUF, 2005, p. 8.
56. Tony Duvert, *L'enfant au masculin*, op. cit., p. 111.
57. Henry Rouso, *Le syndrome de Vichy*, Le Seuil, 1987, p. 147-216.

58. Pierre Macherey, *À quoi pense la littérature ?*, PUF, 1990, p. 201.

59. C'est un roman policier : *Un anneau d'argent à l'oreille*, Minuit.

60. Aboutissement d'un combat initié dans les années 1970 par Michel Foucault, Guy Hocquenghem, Gabriel Matzneff, René Schérer, la loi du 4 août 1982 libéralise les relations homosexuelles avec un mineur de 18 ans, qui ne sont plus passibles de condamnation, sauf abus d'autorité ou détournement. Voir Pierre Lascoumes, « L'homosexualité entre crime à la loi naturelle et expression de la liberté », in Daniel Borillo (dir.), *Homosexualités et droit*, PUF, 1998.

61. « Le pédophile est beaucoup plus qu'un pervers, qu'un dilapidateur : c'est le rival du père. Nul n'est plus proche de l'Ordre, et nul n'en est plus complètement l'ennemi. » In Tony Duvert, *Le bon sexe illustré*, op. cit., p. 100. Voir aussi Antoine Garapon, Denis Salas, *Les nouvelles sorcières de Salem*, Le Seuil, 2006, p. 32, note 2, qui rappellent que 84,4 % des maltraitances (physiques, psychologiques, sexuelles) subies par les enfants se produisent au sein même des familles.

62. Tony Duvert, *L'enfant au masculin*, op. cit., p. 28.